



UNITED NATIONS CAPITAL DEVELOPMENT FUND (UNCDF) MM4P

DEVELOPPEMENT DU PAIEMENT MOBILE POUR L'ACCES A L'ENERGIE OU A L'EAU AU SENEGAL

APPEL A CANDIDATURES

Date limite de soumission : **12 Février 2018 à 18h00 GMT**

1. RESUME DE CET APPEL A CANDIDATURE

Objectif de cet appel à candidature est d'identifier un consortium d'entreprises pour le développement de solutions de paiement mobile appliquées aux solutions d'accès à l'eau ou à l'énergie au Sénégal.

Calendrier : La durée totale du travail devrait prendre jusqu'à 12 mois.

Applications et Calendrier RFA :

- Date de publication : le 10 Janvier 2018
- Date limite pour les questions écrites le 17 janvier 2018
- Publication du document questions et réponses Q & R le 19 Janvier 2018
- Dernier délai pour la soumission des candidatures le 12 février 2018 18 :00 GMT

Vous pouvez envoyer vos questions à mm4p@uncdf.org Un document FAQ sera généré sur la base des demandes reçues au plus tard le 17 janvier 2018. Les FAQ seront publiées sur le site Web de l'UNCDF.

Les documents de soumission doivent être renvoyés à l'UNCDF par courrier électronique à mm4p@uncdf.org au plus tard le 12 février 2018 à 18 :00, heure de Greenwich (GMT). Les demandes doivent suivre le format de soumission à l'annexe I et l'annexe II.

2. DESCRIPTION DE L'APPEL A CANDIDATURE

2.1 INTRODUCTION AU PROGRAMME

L'UNCDF fournit des modèles de financement publics et privés pour améliorer les conditions de vie dans les 47 pays les moins avancés (PMA) du monde. Les modèles de financement « *last mile* » que l'UNCDF fournit en ligne avec son mandat visent à libérer des ressources publiques et privées, en particulier à niveau national, pour réduire la pauvreté et soutenir le développement économique local. L'UNCDF intervient où les ressources disponibles pour le développement sont les plus rares ; où les faiblesses du marché sont les plus prononcées ; et où les avantages de la croissance nationale ont tendance à exclure les ménages à faible revenu.

Les modèles de financement de l' UNCDF sont axés sur deux volets principaux : (i) inclusion financière régie sur l'épargne qui élargit des opportunités pour les ménages et les petites entreprises en leur fournissant les outils nécessaires pour sortir de la pauvreté et participer à l'économie locale; et (ii) investissements localisés, appui à la décentralisation fiscale, financements municipaux innovants qui peuvent stimuler les financements publics et privés qui sous-tendent l'expansion économique locale et le développement durable.

Les modèles de financement de l'UNCDF sont appliqués dans des domaines thématiques différents où l'élimination des obstacles au financement à niveau local peut avoir un effet transformationnel sur les personnes et les communautés à faible revenu.

En renforçant la façon dont la finance travaille pour les personnes à faible revenu, l'UNCDF contribue à l'ODD 1 sur l'éradication de la pauvreté et l'exclusion.

Au même temps, l'UNCDF déploie son mandat de mobilisation de fonds financiers conformément à l'ODD 17 pour la création de partenariats efficaces entre les gouvernements, le secteur privé et la société civile, afin de débloquer des financements publics et privés pour les ménages à faible revenu. En identifiant les segments de marché dans lesquels des modèles de financement innovants peuvent avoir un impact transformationnel, l'UNCDF contribue à un certain nombre d'ODD différents et actuellement à 28 des 169 objectifs.

MM4P est une initiative globale de UNCDF lancée en partenariat avec l'Agence Internationale de Coopération au Développement de Suède (SIDA), le Gouvernement d'Australie (Department of Foreign Affairs and Trade, ex-AusAid), la Fondation Bill & Melinda Gates et la Fondation MasterCard.

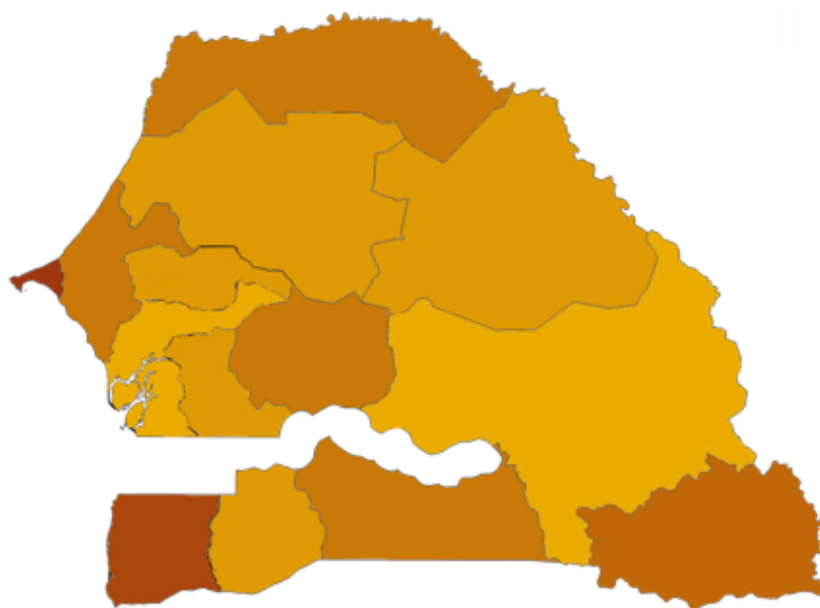
MM4P apporte son soutien au développement de la finance digitale dans un groupe spécifique de pays parmi les moins avancés. A travers ce programme, UNCDF démontre qu'un soutien optimal au niveau financier, technique, institutionnel et réglementaire peut aider au développement d'un écosystème de la finance digitale robuste et accessible aux personnes à faibles revenus dans ces pays.

Le programme MM4P a été lancé au Sénégal en avril 2015 pour une période de 5 ans (jusqu'en 2019). L'objectif de MM4P au Sénégal est d'aider à accélérer le passage du secteur de la finance digitale de la phase « Start-up » à une position dans la phase « Expansion » à la fin de 2019, avec un minimum de 30% de la population adulte utilisant activement (au moins une transaction dans les 90 jours) la finance digitale.

3. OBJECTIFS DE L'APPEL A CANDIDATURE

L'étude INTERMEDIA sur le comportement des utilisateurs au Sénégal réalisée en 2016 révèle que l'exclusion financière est plus prononcée en zone rurale (91%) qu'en zone urbaine (78%). Une réelle disparité est constatée dans les taux d'inclusion financière en fonction des régions au Sénégal.

Dakar et Ziguinchor sont les régions les plus financièrement incluses du pays



Région	%
Dakar	30%
Ziguinchor	21%
Thies	18%
Saint-Louis	14%
Kaffrine	13%
Kedougou	13%
Kolda	12%
Diourbel	8%
Kaolack	6%
Sedhiou	6%
Fatick	6%
Louga	4%
Matam	4%
Tambacounda	3%

Cette étude révèle également que l'adoption des portemonnaies électroniques par les populations nécessite que les fournisseurs de services fassent des propositions de valeur significatives qui s'insèrent dans l'écosystème existant de la clientèle.

Par ailleurs, un des défis auquel les populations rurales font particulièrement face, c'est l'approvisionnement en eau potable et en électricité (qu'elle soit par raccordement à la SENELEC¹, d'origine solaire, éolienne, ou autre)

Face à la conjonction des problématiques d'exclusion financière et d'accès à l'eau et/ou électricité dans les zones rurales, MM4P souhaite accélérer le développement d'offres de paiement mobiles adaptées aux cibles rurales.

Le programme MM4P souhaite assister un consortium d'entreprises pour le développement de solutions de paiement mobile appliquées aux solutions d'accès à l'eau ou à l'énergie.

Par paiement mobile, nous entendons toute transaction effectuée depuis un téléphone mobile et débitée sur un compte de monnaie électronique. Ce dernier peut être alimenté avec un dépôt de cash auprès d'un agent ou bien par virement bancaire.

L'ambition du projet est d'améliorer les conditions de vie des communautés à faible revenu en utilisant des solutions de paiement mobile.

4. ENTITES IMPLIQUES DANS LE PROJET

MM4P fournira une subvention financière à chaque consortium/partenaire d'entités juridiques qui sera sélectionné afin de l'assister dans l'une ou plusieurs des phases suivantes de son projet : **Etude de marché, définition de produit et prototype, lancement et gestion du pilote.**

Par ailleurs, un accompagnement technique sera prévu avec le support d'un Prestataire de services techniques. L'UNCDF sera la seule autorité contractante conformément aux règles et réglementations de

¹ Société National d'Electricité du Sénégal

l'UNCDF du prestataire de service. La portée du travail d'assistance technique en termes de besoins et activités nécessaires pour les membres du partenariat devra être détaillé dans l'annexe 2 « Modèle de soumission ».

UNCDF est disposé à accompagner des consortiums ou partenariats de 2 à 3 d'institutions parmi les catégories suivantes :

- Institution non bancaire prestataire de services financiers (FinTechs)
- Emetteur de Monnaie Electronique
- Opérateur de Téléphonie Mobile
- Banque
- Système Financier Décentralisé
- Fournisseur de solutions d'accès à l'eau ou à l'énergie

Si le soumissionnaire est un groupe d'entités juridiques devant former ou ayant formé un consortium ou un partenariat lors du dépôt de la soumission, elles doivent confirmer dans le cadre de leur soumission : (i) qu'elles ont désigné une partie en tant qu'entité principale, dûment habilitée à obliger juridiquement les membres du consortium ou partenariat de manière solidaire, ceci devant être démontré à l'aide d'un accord dûment authentifié entre lesdites entités juridiques qui devra être joint à la soumission ; et (ii) que si le contrat leur est attribué, il sera conclu entre l' UNCDF et l'entité principale désignée qui agira pour le compte de l'ensemble des entités juridiques composant le consortium/partenariat.

Une fois la soumission déposée auprès de l'UNCDF, l'entité principale désignée pour représenter la coentreprise ne pourra pas être changée sans le consentement préalable et écrit de l'UNCDF. En outre, ni l'entité principale, ni les entités juridiques membres de la coentreprise ne pourront :

- a) déposer une autre soumission à titre individuel ; ou
- b) en tant qu'entité principale ou membre d'une autre coentreprise déposant une autre soumission.

La candidature doit être soumise par le chef de file du consortium/partenariat. La conduite du projet du début jusqu'à la fin demeure sous sa responsabilité. Il revient au chef de file de garantir l'engagement de ses différents partenaires pour garantir la pérennité du projet jusqu'à son terme

La convention d'assistance technique et/ou financière de UNCDF sera signée par l'entité juridique principale désignée par les autres membres du consortium.

- **Attentes vis-à-vis du consortium/partenariat**

A travers sa candidature, le groupement soumissionnaire au présent appel à candidature devra répondre aux questions suivantes :

- Comment le projet va particulièrement répondre aux besoins de l'une de ces catégories : les non bancarisés, les populations pauvres, les femmes, les jeunes ?
- Quel est l'impact attendu du projet sur l'inclusion financière au Sénégal ?
- Comment est-ce que le produit innove par rapport aux solutions traditionnelles d'accès à l'eau ou à l'énergie ?
- Quel impact le projet aura sur les populations et les entreprises de certains secteurs économiques clés au Sénégal : agriculture, tourisme, commerce ?

5. ACTIVITES ATTENDUES ET PLAN DE TRAVAIL

5.1 ACTIVITES ATTENDUES

Etant donné que cet appel à candidature a pour finalité le lancement d'un pilote sur le paiement mobile appliqué aux solutions d'accès à l'eau ou à l'énergie au Sénégal, il est attendu du groupement que les membres puissent exécuter l'ensemble des activités nécessaires pour la mise sur le marché de ce produit.

Les types d'activités (à titre indicatif) sont citées ci-dessous de façon non exhaustive :

Phase	Activités
Analyse & Preparation	Enquête de marché : évaluation qualitative et quantitative
	Consolidation des données, examen, évaluation et développement des principales conclusions de l'enquête de marché
Définition de produit et prototypage	Plan d'affaire et projections
	Définir et développer la stratégie du produit, y compris la stratégie de marketing et de distribution et de gestion des relations clients
	Développement du Prototype produit
	Mise en place des manuels de produits, procédure opérationnelle standard et formats en conformité avec les dispositions de loi et réglementaires
Développement technique	Définir les besoins d'infrastructure, les exigences en matière de ressources humaines et les exigences relatives aux systèmes informatiques de gestion (SIG) avant de lancer le pilotage
	Installation et exécution de plusieurs tests de la plateforme de paiement pour être dûment intégrés
	Technology live readiness sign off
Pilote du produit	Développement du plan de pilote
	Développement du matériel de formation pour le personnel et les clients
	Livraison des séances de formation pour le personnel et les clients
	Lancement de la stratégie de marketing et du pilote
	Supervision et maintenances de la plateforme de paiement
	Suivi journalier du projet
	Révision et mise à jour des manuels et procédures
	Affiner les projections et les caractéristiques du prototype si nécessaire
Clôture du projet ²	Evaluation finale du projet : examen de résultats atteints, analyse des éventuels écarts, viabilité et pérennité du projet ; recommandations et leçons apprises.
	Séminaire de restitution

Il n'est pas exclu que le groupement propose d'autres activités pertinentes permettant d'atteindre les résultats recherchés.

5.2 PLAN DE TRAVAIL

Il est demandé au consortium/partenaire de présenter un plan d'action concret et réaliste en conformité avec les termes de la section 5 du présent appel à candidature. Le groupement devra inclure un plan de travail du projet détaillant clairement les actions déjà entreprises et les actions restantes à exécuter pour le lancement du pilote.

Les phases suivantes devront apparaître clairement sur le plan de travail

- Phase 1 : Recherche / Etude de marché
- Phase 2 : Définition de produit et prototypage
- Phase 3 : Développements techniques
- Phase 4 : Pilote

² Evaluation et bilan final du projet.

- Phase 5 Clôture du Projet

La **section 2.4 « Plan de travail détaillé » de l'annexe 2** permet au soumissionnaire de présenter de façon exhaustive, le plan de travail ainsi que les livrables du projet.

La date de finalisation du projet devra être au plus tard le 30 Juin 2019.

6. BUDGET PREVISIONNEL ET MECANISMES DE FINANCEMENT

Dans son approche classique de facilitateur de l'inclusion financière à travers le digital/numérique, MM4P apporte une assistance technique et/ou financière à ses partenaires.

Dans le cadre de ce projet, afin d'atteindre efficacement les résultats, MM4P mettra à disposition du consortium/partenariat deux volets de financement :

- Une subvention financière pour résorber certains coûts fixes liés au projet.
- Une assistance technique qui pourra prendre la forme d'un prestataire de services techniques on-site ou off-site pour la réalisation d'études, d'audits, d'analyses diverses directement liées au projet. L'UNCDF sera la seule autorité contractante conformément aux règles et réglementations de l'UNCDF relatives aux prestataires de service. La portée du travail d'assistance technique en termes de besoins et activités nécessaires pour les membres du partenariat devra être détaillé dans l'Annexe 2 « Modèle de soumission ». Il ne sera pas nécessaire d'en détailler le budget dans l'Annexe 2.

Le montant de l'enveloppe globale pour les deux volets de financement ne pourra en aucun cas **excéder 100.000 dollars US** ;

MM4P ayant une approche du financement basée sur les résultats, il est prévu au moins 3 échelonnements dans le financement de la subvention. Le consortium devra faire une proposition de décaissement sur la base du budget proposé.

Cet échelonnement montre au groupement qu'il doit avoir la capacité de préfinancer le projet sur les différentes phases concernées.

En outre, la participation financière des membres du partenariat sous forme d'investissement dans le projet est un facteur qui sera pris en compte tel que décrit au paragraphe 8.3 « Critères de sélection ».

7. TERMES DE L'ACCORD

- **Domaine couvert par l'accord** : L'accord qui sera signé entre MM4P et le partenaire sera sous la forme d'une subvention et/ou d'une assistance technique
- **Date de signature de l'accord** : La signature de l'accord entre UNCDF et le groupement est prévu au plus tard à la fin du deuxième trimestre 2018 (c'est-à-dire le 30 Juin 2018 au plus tard).
- **Durée de l'accord** : L'accord est prévu pour une **durée de 10 mois** à partir de la date du démarrage de projet et peut exceptionnellement aller jusqu'à 12 mois.
- **Langue en vigueur** : Les réponses à cet appel à candidature, le processus de sélection, l'accord, l'exécution du projet ; ainsi que toutes les communications sur ce projet seront effectuées en langue française.

8. CRITERES ET CONDITIONS DE SELECTION DU CONSORTIUM/PARTENARIAT

8.1 DOCUMENTS A FOURNIR PAR LE CONSORTIUM/PARTENARIAT

Tel que défini au paragraphe 2, l'entité principale du partenariat à cet appel à candidature doit fournir les documents ci-après lors de la soumission de son offre :

- a) Une copie des documents légaux d'enregistrement du soumissionnaire ; les statuts, ou un document équivalent si le soumissionnaire n'est pas une société ;
- b) La liste des membres du conseil de direction, leurs CV et leurs désignations dûment certifiées par le secrétaire général ou son document équivalent si le soumissionnaire n'est pas une société ;
- c) La liste des actionnaires et autres entités qui détiennent au moins 5% des actions et autres participations ou son équivalent si le soumissionnaire n'est pas une société ;
- d) Une copie du certificat d'impôt ou de paiement délivré par l'autorité fiscale compétente qui atteste que le soumissionnaire est conforme à ses obligations en matière de paiement d'impôts ou d'attestation d'exemption fiscale, si le soumissionnaire jouit d'un tel privilège ;
- e) Les états financiers audités des trois (3) dernières années si l'entité exerce depuis plus de 3 ans ;
- f) Des références sur des projets similaires ;
- g) Un accord de partenariat ou un protocole d'accord dûment authentifié entre le chef de file et le / les partenaires du groupement qui désigne une partie en tant qu'entité principale, dûment habilitée à obliger juridiquement les membres du consortium ou partenariat de manière solidaire.
Une fois la soumission déposée auprès de l'UNCDF, l'entité principale désignée pour représenter le consortium/ partenariat ne pourra pas être changée sans le consentement préalable et écrit de l'UNCDF. En outre, ni l'entité principale, ni les entités juridiques membres de la coentreprise ne pourront : (i) déposer une autre soumission à titre individuel ; (ii) ou en tant qu'entité principale ou membre d'une autre consortium/partenariat déposant une autre soumission.
- h) L'annexe 1 dûment complétée et signée par le soumissionnaire (et chaque membre du groupement) ;
- i) L'annexe 2 dûment complétée et signée par le soumissionnaire.

Durant le processus de sélection du groupement partenaire, il pourra être demandé les mêmes informations de a) à f) pour chaque membre du groupement.

8.2 CRITERES D'ELIGIBILITE

L'entité principale du consortium/partenariat devra être éligible aux critères suivants :

- a) Confirmer par écrit (Annexe 1) avoir lu et accepté le modèle de l'Accord de Performance à signer avec UNCDF et sans objection au langage standard ;
- b) Avoir son siège légal sur le territoire du Sénégal et y mener ses activités ;
- c) Avoir l'autorisation légale d'exercer des activités liées au crédit, à la monnaie électronique, ou à la téléphonie mobile au Sénégal ;
- d) Ne pas être en état ou avoir fait l'objet d'une procédure de faillite, de liquidation, de règlement judiciaire, de sauvegarde, de cessation d'activité ou être dans toute situation analogue résultant d'une procédure de même nature ;
- e) Ne pas figurer sur les listes de sanctions financières adoptées par les Nations Unies, notamment au titre de la lutte contre le financement du terrorisme et contre les atteintes à la paix et à la sécurité internationales ;
- f) Avoir rempli les obligations relatives au paiement des cotisations de sécurité sociale ou des obligations relatives au paiement des impôts selon les dispositions légales du Sénégal où le soumissionnaire est établi ;
- g) Soumettre une application complète en ligne avec les instructions du paragraphe 5.3 des documents à présenter.
- h) En outre, ni l'entité principale, ni les entités juridiques membres de la coentreprise ne pourront : (i) déposer une autre soumission à titre individuel ; (ii) ou en tant qu'entité principale ou membre d'une autre consortium/partenariat déposant une autre soumission.

Les autres membres du partenariat devront être éligibles sur les points a), d), e).

8.3 CRITERES DE SELECTION

Le Critère de sélection du partenaire se basera sur le score combiné le plus élevé de la soumission technique comptant pour 70 % et la soumission financière pour 30 %.

Soumission technique (70 %)

Evaluation de l'offre technique		Nombre de points maximaux
1	Comment le partenaire a démontré en quoi le développement du paiement mobile appliqué à l'accès à l'eau ou à l'énergie fait partie intégrante du plan stratégique de chaque membre du groupement ?	25
2	Sur la capacité du partenaire à démontrer de façon objective comment le projet va être conduit du début jusqu'à la fin et comment les résultats attendus par MM4P seront atteints : <i>Clarté de la stratégie, plan de travail et calendrier...</i>	20
3	Comment le partenaire a démontré la viabilité et la pérennisation du projet : <i>Méthodologie proposée, plan d'affaires, indicateurs de performance ; ... ?</i>	20
4	Comment le partenaire a détaillé les ressources humaines et techniques disponibles pour le projet ainsi que leurs profils ; la capacité des membres à mobiliser des compétences adaptées pour le projet ; l'infrastructure technique des membres au niveau des systèmes d'information et de gestion et des capacités techniques d'intégration	20
5	Comment le partenaire a renseigné les partenariats existant, leur nature et comment ces partenariats ou de nouveaux partenariats seront mobilisés pour le succès du projet : <i>Qualité des partenariats existant et capacité à exploiter ce partenariat ou à mobiliser un nouveau partenariat dans le projet ?</i>	15
MAXIMUM		100

Le groupe partenaire qui sera sélectionné est celui qui aura le meilleur score au-dessus de 70 qui est le score minimum de passage.

Soumission financière (30 % du scoring)

L'évaluation se fera en combinant les facteurs suivants :

Evaluation Financière		
1.	le prix de la soumission par rapport au prix le plus bas des soumissions reçues par UNCDF	30
2.	le montant de cofinancement des groupements investissant le plus parmi les soumissions reçues par UNCDF	50
3.	Viabilité financière des membres et de leur capacité de co-financement du projet (ROE et ROA positifs, ...) ?	20

Total (100%)

8.4 SOUMISSION DE L'APPEL D'OFFRE

- Toute question de clarification doit être adressée par e-mail à Sabine Mensah : Les questions peuvent être soumises au plus tard le lundi 17 janvier 2018, 18h00 GMT. Les questions doivent être posées par courrier électronique, à l'addresse : mm4p@uncdf.org et sabine.mensah@uncdf.org, serge.mounghanou@uncdf.org; veuillez utiliser la référence : " **DEVELOPPEMENT DU PAIEMENT MOBILE POUR L'ACCES A L'ENERGIE OU A L'EAU AU SENEGAL** ".
- Le point focal du projet pour l'organisation est Serge Mounghanou : serge.mounghanou@uncdf.org

- L'offre doit être soumise **en français suivant le format en annexe 2**
- Le sujet de l'e-mail de soumission de l'offre doit être : " **DEVELOPPEMENT DU PAIEMENT MOBILE POUR L'ACCES A L'ENERGIE OU A L'EAU AU SENEGAL** "
- L'offre doit être soumise par e-mail à l'adresse suivante : mm4p@uncdf.org
- Le dossier de soumission des offres ne devrait excéder 15 pages (exclu les CV du personnel) et 10 MB (taille du fichier transmis par courriel) ; autrement, il serait judicieux de faire plusieurs envois séparés.
- La date limite pour la soumission est le : **12 février 2018 à 18h00 GMT**